

Respect des droits de l'homme

Nous condamnons fermement toute violation des droits de l'homme et nous nous efforçons généralement d'enquêter sur les rapports de ce type dans les chaînes d'approvisionnement de cellules solaires afin de mieux comprendre le contexte et la dynamique de production. Nous prenons ces rapports très au sérieux et, en tant que secteur qui aspire aux normes de durabilité les plus élevées, nous restons vigilants quant au respect des normes mondiales en matière de droits de l'homme tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Dans les cas où il y a des présomptions de violations des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, nous cherchons à entrer en contact avec d'autres industries qui achètent également des matières premières provenant des mêmes régions, d'une part pour vérifier s'il y a peut-être d'autres informations disponibles chez eux, d'autre part pour exiger avec eux d'autres informations.

Nous demandons à nos membres de respecter les normes en matière de travail et de droits de l'homme énoncées dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou dans le Pacte mondial des entreprises des Nations unies (Global Compact). Nous leur demandons de se conformer aux lignes directrices et aux normes existantes en matière de pratiques durables, y compris les pratiques de travail, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, telles que le Guide de diligence raisonnable de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement minières responsables ou les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comme pour d'autres secteurs économiques concernés, les rapports sur d'éventuelles violations soulignent l'importance d'accroître la transparence des chaînes d'approvisionnement mondiales. Mais nous attendons également un rôle plus actif de la part des autorités, en particulier du SECO. La réponse du SECO d'août 2021 à une lettre de Swissolar est insatisfaisante, car elle rejette la responsabilité du respect des droits humains exclusivement sur les entreprises et leurs associations. Nous sommes toutefois convaincus que les directives de l'Etat sont décisives pour pouvoir imposer des exigences en la matière aux fournisseurs.

Dans ce contexte, la directive européenne prévue sur la chaîne d'approvisionnement, qui doit assurer une plus grande transparence, est importante et nous la soutenons. La loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement, valable à partir de 2023 pour les entreprises de plus de 3000 collaborateurs, est également une étape importante. La Suisse doit s'associer à ces efforts afin de ne pas devenir la porte d'entrée européenne pour les produits problématiques. L'initiative parlementaire de la conseillère nationale Gredig, qui demande d'inclure le travail forcé dans le contre-projet indirect à l'initiative sur la responsabilité des multinationales, est donc en principe à saluer. Les interdictions d'importation ne peuvent toutefois être imposées que lorsqu'il existe des preuves effectives de violations des droits de l'homme dans la chaîne de valeur solaire. Les principes de l'État de droit s'appliquent également aux entreprises, comme par exemple "en cas de doute, l'accusé bénéficie du bénéfice du doute".

Parallèlement, nous travaillons avec nos membres à l'amélioration de la transparence de la chaîne d'approvisionnement et du devoir de diligence, ainsi qu'à l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques dans le secteur solaire, dans le but de créer des normes sectorielles pour une meilleure traçabilité et une divulgation complète des aspects environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement, afin de garantir que le secteur solaire reste un pionnier en matière de durabilité. Il est également nécessaire de diversifier la chaîne d'approvisionnement solaire. Nous soutenons donc les initiatives visant à renforcer la base industrielle solaire de l'UE afin d'améliorer la position de l'Europe dans la chaîne d'approvisionnement tout en restant intégrés dans un marché mondial ouvert pour le solaire et les autres technologies durables. La Suisse, en tant que place scientifique de rang mondial, aurait les meilleures conditions pour soutenir ces initiatives de l'UE. Nous renvoyons à cet égard aux interventions de la conseillère nationale Suter et du conseiller national Walder.

Pour les entreprises de l'industrie solaire suisse, le travail forcé doit être exclu dans leurs chaînes d'approvisionnement directes. Swissolar prépare la mise à jour d'accords qui excluent explicitement le recours au travail forcé également dans les chaînes d'approvisionnement en amont, c'est-à-dire lors de la fabrication de produits intermédiaires qui ne sont pas directement achetés par des entreprises solaires suisses. En outre, la newsletter mensuelle des membres fournit régulièrement des informations sur la transparence et les droits de l'homme, notamment lorsque de nouveaux éléments apparaissent.

Swissolar, septembre 2022